

I. N. A. O.

**COMMISSION PERMANENTE DU COMITE NATIONAL DES INDICATIONS
GEOGRAPHIQUES PROTEGEES RELATIVES AUX VINS ET AUX CIDRES**

Séance du 11 avril 2023

RELEVÉ DE DÉCISIONS

2023-CP200

11 avril 2023

Membres présents :

Le Président Eric PAUL,
Christophe BOU, Joël BOUEILH, Michel CARRERE, Denis CARRETIER, Laurent GIRBEAU,
Thierry ICARD, Jean-Philippe LIMITO, Thomas PELLETIER, Claude ROBERT, Jean-Michel
SAGNIER

Membres excusés

Christophe AGUILAR, Anthony BAFOIL, Gérard BANCILLON, Eric POLI, Catherine MOTHERON,
Denis ROUME, Aurélie VIC, Jérôme VOLLE

Assistaient également aux travaux de la Commission

Le Commissaire du Gouvernement ou son représentant :

Benoit BOUR

**La directrice Générale de la performance économique et environnementale des entreprises
(D.G.P.E) ou son représentant :**

Marie Laurence COINTOT et Noura MEBTOUCHE

Agents INAO :

Carole LY, Caroline BLOT, Françoise INGOUF, Pauline HEURTEBIZE, Sophie BOUCARD, Philippe
HEDDEBAUT

Marie BERNARD de chez H2COM (PV)

2023 – CP201	<p>Résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des indications géographiques protégées relatives aux vins et aux cidres du 13 octobre 2022</p> <p>La commission permanente a approuvé le résumé de décision de la séance du 13 octobre 2022.</p>
2023 – CP202	<p>Compte-rendu analytique de la séance de la commission permanente du comité national des indications géographiques protégées relatives aux vins et aux cidres du 13 octobre 2022</p> <p>La commission permanente a approuvé le compte rendu analytique de la séance du 13 octobre 2022.</p>
2023 – CP203	<p>Résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des indications géographiques protégées relatives aux vins et aux cidres du 20 février 2023</p> <p>La commission permanente a approuvé le résumé de décision de la séance du 20 février 2022.</p>
2023 – CP204	<p>Compte-rendu analytique de la séance de la commission permanente du comité national des indications géographiques protégées relatives aux vins et aux cidres du 20 février 2023</p> <p>La commission permanente a approuvé le compte rendu analytique de la séance du 20 février 2022.</p>
MODIFICATIONS DE CAHIERS DES CHARGES	
2023 – CP205	<p>IGP « Var » - IGP « Maure » - IGP « Mont Caume » - IGP « Alpes Maritimes » - Modification de cahier des charges – Intégration de cépages – Recevabilité de la demande – Lancement de l’instruction</p> <p>La présidence est confiée à Monsieur Thomas PELLETIER. Le Président Eric PAUL sort de la salle et ne participe pas à la présentation du dossier, ni aux débats, ni aux votes.</p> <p>La commission permanente a donné un avis favorable à l’instruction de la demande d’intégration de cépages dans les cahiers des charges des quatre IGP et à la transmission du dossier directement en comité national.</p>
2023 – CP206	<p>IGP « Lorraine » - Réponse à l’observation des services de la Commission Européenne - Projet de modification du cahier des charges - Opportunité du lancement d’une procédure nationale d’opposition - Vote</p>

	<p>La commission permanente a approuvé à l'unanimité la modification du cahier des charges sous réserve de la réception d'un avis favorable de l'Organisme de Défense et de Gestion, et sous réserve d'absence d'opposition pendant la procédure nationale d'opposition d'une durée de 15 jours.</p>
	<p>RECONNAISSANCE ODG</p>
2023 – CP207	<p>IGP « Thézac-Perricard » - Avis sur la demande de reconnaissance en ODG de la Fédération Régionale des vins IGP du Sud-Ouest - Avis sur la demande de retrait de reconnaissance en ODG du Syndicat des Vins sous Indication Géographique Protégée Agenais et Thézac-Perricard</p> <p>Messieurs Christophe BOU, Michèle CARRERE et Joël BOUEILH sortent de la salle et ne participent pas à la présentation du dossier, ni aux débats, ni aux votes.</p> <p>La commission permanente a voté à l'unanimité le retrait de reconnaissance en ODG du Syndicat des Vins sous Indication Géographique protégée Agenais et Thézac-Perricard. Elle a aussi voté à l'unanimité sur la demande de reconnaissance en qualité d'Organisme de Défense et de Gestion de la FRIGPSO pour l'IGP Thézac-Perricard.</p>
	<p>QUESTIONS DIVERSES</p>
2023 – CP2QD1	<p>Certains membres ont souhaité savoir où en est la demande d'évolution de la réglementation relative à l'irrigation.</p> <p>Le Président PAUL reconnaît qu'il s'agit d'un sujet récurrent, et confirme que plusieurs pistes ont été évoquées dans la réflexion sur le changement climatique. Il précise que l'une d'elles consiste à adapter les pratiques pour rendre les sols plus résilients en évitant l'évaporation. Une autre piste consiste à développer l'irrigation et à la rendre possible à des moments où la plante en a besoin. Initialement, elle était possible jusqu'à la véraison, mais la date limite a ensuite été fixée au 15 août. Aujourd'hui, cette date n'est plus pertinente. Les conclusions du Varenne de l'eau ont mis en exergue le travail de la filière viticole et de l'ensemble des filières. Dans certaines régions, les situations sont compliquées en l'absence de pluie, tandis que le gel a causé des dégâts. Le but n'est pas d'accroître la productivité, mais d'éviter les excès de stress hydrique et de préserver le végétal.</p> <p>Le Commissaire du Gouvernement souhaite rassurer les membres de la commission concernant la demande formulée dans le cadre du Varenne de l'Eau à l'occasion duquel les engagements du Ministre ont été rappelés. L'objectif est bien celui évoqué, il s'agit de faire en sorte que les acteurs bénéficient de la modification de la disposition du Code Rural pour la récolte 2023.</p>
2023 – CP2QD2	<p>La Directrice a informé les membres de la CP de l'organisation de 9 réunions régionales destinées aux ODG pour accompagner les SIQO dans la prise en compte des attentes sociétales et la durabilité plus généralement. Face aux enjeux contemporains, les signes de qualité doivent s'adapter et l'INAO se doit d'accompagner ces réflexions. C'est pourquoi le conseil permanent de l'INAO a décidé d'organiser ces journées inter-signes, en lien avec les fédérations d'ODG partenaires. Elles seront l'occasion d'échanger entre ODG sur les démarches entreprises du niveau national au niveau local afin de conforter la dynamique d'adaptation en cours. S'adapter,</p>

communiquer, accompagner tels sont les maîtres mots de ces réunions.

Les dates de ces journées sont :

Tour 7 juin

Bordeaux 9 juin

Avignon 19 juin

Dijon 23 juin

Montpellier 5 juillet

Rennes 6 juillet

Clermont Ferrand 7 juillet

Montreuil 11 juillet

Pau 14 septembre

Certains membres de la CP ont regretté l'absence de réunion régionale à Toulouse.